

Sans titre

Clôture et dépouillement

La MOEUA a noté que le dépouillement a démarré avec un retard dans la plupart des bureaux de vote visités. L'heure de clôture a été prorogée jusqu'à 19 heures notamment pour permettre à ceux des électeurs qui étaient dans les files d'attente d'exercer leur droit de vote.

La MOEUA a relevé que les membres des bureaux de vote appliquaient de manière différente les procédures de dépouillement. Dans certains bureaux de vote visités par la Mission, les agents électoraux violaient systématiquement les procédures de dépouillement telles que prévues par la loi. Le procès-verbal n'a pas été rédigé ni signé par les membres des bureaux de vote et les délégués de partis dans 25% des bureaux de vote visités et enfin, les résultats n'ont pas été affichés. La MOEUA a noté la non-maitrise des opérations de dépouillement par le personnel électoral dans 50% des bureaux de vote visités.

De plus, la MOEUA a noté une irrégularité à Obock dans le bureau de vote n°7 Ancien CDC 1 où le dépouillement a eu lieu dans le domicile du préfet.

Conclusions

Au terme de ses observations, la MOEUA note que le scrutin du 08 avril 2016 en République de Djibouti s'est déroulé dans la paix et dans la sérénité. Aucun incident majeur n'a été enregistré.

La Mission salue la République de Djibouti pour la bonne tenue de ce scrutin qu'elle juge inclusif, libre et suffisamment transparent pour être considéré comme le reflet crédible de la volonté du peuple djiboutien.

La Mission tient cependant à faire les recommandations suivantes:

Recommandations:

Au gouvernement:

Assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations formulées par la MOEUA en 2013 notamment:

L'instauration d'un mécanisme de dialogue permanent entre les acteurs politiques;

La mise en place d'une Commission Electorale Indépendante en charge du processus électoral y compris la proclamation des résultats provisoires;

Entre deux campagnes, la CENI devrait, s'occuper de l'éducation civique de l'électorat et de la formation continue des agents électoraux et des délégués des candidats potentiels ;

La mise en place des mesures pour encourager la participation des femmes dans toutes les instances décisionnelles;

La sécurisation des urnes par l'utilisation des scellées au lieu des cadenas;

Le renforcement systématique des capacités du personnel électoral;

La remise des procès-verbaux aux délégués des candidats après signature et affichage des résultats devant chaque bureau de vote;

La révision de l'heure d'ouverture des bureaux de vote;

En outre,

Permettre une observation citoyenne des élections;

Doter les électeurs de carte biométriques;

Doter le pays d'une loi sur la couverture médiatique de la vie politique et des